

Franc Parleur

JOURNAL DE COMBAT ET DE CRITIQUE
ORGANE D'ACTION NATIONALE

A la ville: Un an \$1.50; a l'étranger: \$2.50

Qui bene amat, bene castigat

RAOUL RENAULT
Directeur

Qui aime bien, châtie bien

VOTONS POUR LE PARTI LIBERAL

COMMENT NOUS DEVONS VOTER

Le jour de la votation approche. Il est, plus que jamais, d'une importance capitale à cause des questions qui sont soumises à notre approbation.

Nous n'avons aucunement discuté, depuis le commencement de la campagne, des questions qui sont débattues par les deux grands partis.

Les questions qui ont été soumises aux électeurs sont claires et précises. Nous n'avons qu'une solution à offrir: elle s'impose de toute évidence.

Parmi nos fidèles lecteurs nous nous apercevons qu'il y en a plusieurs qui sont dans l'indécision, qui ne savent pas pour qui ils doivent donner leur vote et donner leur suffrage. Cela se comprend facilement. Mais, si l'on veut bien scrupuleusement faire une revue des questions et des problèmes qui ont été soulevés par les deux partis, depuis le commencement de la campagne électorale, tout homme non préjugé sera convaincu qu'il ne peut préciser son droit de vote que d'une seule façon, la bonne.

Les chefs du parti libéral, les premiers en descendant, ont répété, à maintes reprises qu'ils étaient opposés à la conscription. Ils l'ont déclaré sur tous les tons, de toutes façons, depuis McKenzie King jusqu'au dernier candidat.

Quant au chef du parti conservateur, à part de l'honorable M. Manion, qui s'est prononcé dernièrement contre la conscription, il y a d'autres chefs comme Meighen, Drew et quelques autres, sans compter quelques journaux importants, comme: le JOURNAL d'Ottawa, le GLOBE and EMPIRE de Toronto, la GAZETTE de Montréal, qui se sont prononcés en faveur de la conscription totale.

Voilà la proposition telle qu'elle se présente à la veille du vote. Voilà le raisonnement que doivent se faire les voteurs.

Dans les circonstances, à cause de la guerre et de ses conséquences, il n'y a pas un seul homme qui se raisonne froidement et qui envisage la situation telle qu'elle se présente à son idée, qui peut prendre une autre attitude que celle-là.

C'est donc pourquoi nous recommandons à nos lecteurs de mettre de côté leur esprit de parti et de voter comme des hommes de bon sens en faveur et pour les candidats du parti libéral.

Plusieurs anciens députés, qui sont de nouveau sur les rangs, ont prouvé leur sincérité en s'opposant à la participation démesurée. Ces députés sont :

les RAYMOND de Beauharnois,
les DUBOIS de Nicolet,
les CRETE de St-Maurice,
les BRUNELLE de Champlain,
les GAUTHIER de Portneuf,
les WILFRID LACROIX de Montmorency,
les EDOUARD LACROIX de Beauce,
les GARIEPY des Trois-Rivières,
les LACOMBE de Laval des deux Montagnes,
les SYLVESTRE du Lac-St-Jean - Roberval,
les PARENT de Québec-Ouest.

Toutes ces belles figures se sont tenues debout en septembre dernier.

LE MOINS que nous leur devons c'est UN VOTE DE RECONNAISSANCE.

LA DIRECTION.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES NOTRE PROCHAIN VICE - ROI

L'UNION FAIT LA FORCE, a-t-on dit avec infiniment de raison. Mais, pour qu'il y ait VRAIMENT force, il IMPORTE que nous nous groupions sous un MEME étendard qui réponde à nos aspirations religieuses et nationales, sinon, cette force n'a jamais lieu. Ou nos ouvriers sont catholiques ou ils ne le sont pas: s'ils le sont, pourquoi ne se groupent-ils pas sous un MEME drapeau qui rende leurs sentiments religieux et nationaux ?

Quel appui les nôtres, qui font partie d'une association ouvrière internationale neutre, ont-ils apporté à la cause de leur religion. L'expérience le démontre: qui dit neutralité, dit haine, lutte et persécution, tantôt ouverte et tantôt sourde. Les preuves abondent qui justifient ce raisonnement que nous ne sommes pas seul à faire.

Nos ouvriers sont injustifiables de nos jours de joindre ces groupes neutres, sous prétexte qu'ils servent mieux leurs intérêts. L'organisation ouvrière catholique et nationale chez nous est assez à point de nos jours pour rivaliser avec n'importe quelle autre association ouvrière. Prétendre le contraire, c'est témoigner sa mauvaise foi ou confesser son ignorance. Nos syndicats peuvent faire aussi bien, sinon mieux pour nos ouvriers que ces syndicats neutres et internationaux qu'il IMPORTE de bannir à jamais de chez nous. Ainsi, nos ouvriers se DOIVENT de joindre nos syndicats catholiques et nationaux et nos patrons de donner la préférence à ces groupements ouvriers de leur foi et de leur race. Nos ouvriers ne sont pas seulement tenus de défendre leurs intérêts matériels: ils ont également l'OBLIGATION grave de défendre leurs intérêts spirituels, dont il NE leur est jamais permis de se désintéresser pour AUCUNE considération. Avant d'être des maçons, des peintres, des menuisiers, nos ouvriers sont des chrétiens, des catholiques: d'où le DEVOIR qui leur incombe de se préoccuper avant tout et toujours de leurs intérêts spirituels.

Leur sera-t-il possible, à nos ouvriers, de défendre leurs intérêts spirituels et nationaux, s'ils font partie de groupements ouvriers neutres et internationaux qui ne reconnaissent pas à leurs membres le droit de discuter ces sujets au cours de leurs réunions? Que résultera-t-il de cette trahison qui ne laisse de confondre à la fois leurs auteurs immédiats et ses auteurs éloignés? Est-il vrai que cette neutralité sert la cause de l'indifférence religieuse et de l'athéisme? Est-ce vrai que cet internationalisme est incompatible avec les intérêts de notre race? C'est bien ce que prétendent des personnes averties.

Nos ouvriers ont-ils quelque intérêt à sentir leurs convictions religieuses et le culte de la race se refroidir en eux ?

L'Internationale ouvrière ne

sert-elle pas la cause du communisme, donc de la révolution, à laquelle les ouvriers sont TENU, au même titre que les intellectuels, de barrer la route? L'Internationale n'a-t-elle pas été engendrée par le socialisme qui a donné naissance au bolchévisme ou à la troisième Internationale russe? Ainsi, nos Internationaux, loin de barrer la route à la révolution, ce qui est le DEVOIR de CHACUN, travaillent à son avènement. Rien d'aussi certain. Que nos Internationaux le veuillent ou non, c'est Moscou qui tient les rênes. La preuve vient d'être faite aux E.U.

Nous prions les autorités, religieuses et civiles, d'entreprendre une vigoureuse campagne en vue d'arracher notre pays aux multiples internationales ouvrières, dans lesquelles les nôtres n'ont RIEN à gagner et TOUT à perdre. Cette campagne s'avère urgente: LE PLUS TOT on l'entreprendra, LE MIEUX ce sera. IL IMPORTE d'arracher nos ouvriers aux ennemis, à la fois de notre religion et de notre race. La présence de ces associations en ce pays nous est dommageable à plusieurs points de vue: la religion et le culte de la race ne sont pas seuls à souffrir; l'économique, les relations sociales, etc... sont également sacrifiées. Or, est-il jamais permis de sacrifier tant de nos intérêts ?

Ouvriers catholiques et Canadiens-français, qui dites aimer l'Eglise et votre race, voyez AU PLUS TOT à les servir LOYALEMENT et GENEREUSEMENT. Pour cela, quittez les rangs de ces associations où il vous est INTERDIT de professer vos convictions religieuses et groupez-vous sous la bannière des SYNDICATS CATHOLIQUES ET NATIONALS qui se font fort de défendre en même temps que vos intérêts matériels, vos intérêts spirituels et nationaux. Présentez un front UNI contre l'ennemi; employez - vous ENERGIQUEMENT à barrer la route à la révolution communiste qui, vous pouvez nous croire, ressemblera en TOUTS points à la révolution que connurent les malheureux Russes en 1917, les malheureux Espagnols en 1936 et les malheureux Mexicains, il y a une dizaine d'années, sous le règne de l'assassin franc-maçon Plutarco Calles.

Ouvriers de notre pays, vous voulez sans doute barrer la route à la révolution communiste dans votre pays: dans ce cas, nous ne pouvons nous lasser de vous le répéter, il vous IMPORTE de joindre les rangs de nos SYNDICATS CATHOLIQUES ET NATIONALS. Là, dans ces syndicats de votre foi et de votre race, vous y rencontrerez des coreligionnaires et des compatriotes, désireux comme vous de lutter pour Dieu, son Eglise et votre pays. Comment, alors, ne pas vous complaire en une compagnie aussi sympathique ?

C. B.

S'il est vrai, comme on se plaît à le dire dans certains milieux, que le Canada constitue depuis 1931 un ETAT SOUVERAIN, il IMPORTE à celui-ci de se choisir un vice-roi de CHEZ LUI.

Voyez-vous l'Angleterre se donner pour souverain un sujet canadien? Ce qui serait une absurdité pour la mère-patrie, ne le serait-il pas quand il s'agit du Canada, une pays comme l'Europe?

D'ailleurs, l'Irlande du Sud, l'Eire, ne se donne-t-elle pas pour chef un des siens? Ce que l'Irlande est autorisée à faire, ne pouvons-nous pas le faire à notre tour ?

Le Canada est considéré comme royaume de la couronne britannique: à ce compte, qu'est-ce qui l'empêche d'arrêter son choix sur un de ses sujets pour représenter le roi chez lui ?

La constitution ne nous reconnaît-elle pas ce droit? Et cette constitution d'où vient-elle, sinon de l'Angleterre. Alors... Si la nouvelle Constitution qui nous régit nous reconnaît ce droit, pourquoi ne pas en user ?

Jusqu'ici, Ottawa se contentait de désigner celui qu'elle désirait pour vice-roi, ce candidat étant toujours choisi dans la noblesse anglaise. C'est qu'avant 1931, le Canada était considéré comme simple Dominion, alors qu'aujourd'hui, il forme un ETAT SOUVERAIN. Cet affranchissement, qui nous vient du Traité de Westminster, DOIT nous amener à comprendre la NECESSITE et l'URGENCE d'arrêter désormais notre choix sur les SEULS sujets Canadiens qui, pourvu que ce choix soit judicieux, feront aussi bien sinon mieux que les candidats britanniques, pour l'avancement de la cause canadienne.

Mais, d'autre part, il NE faudra PAS oublier que DEUX races composent le peuple canadien, voire que ces DEUX races ont des droits EGAUX dans TOUTES les villes et provinces de ce pays et, qu'alors, ces DEUX races DOIVENT être traitées d'une EGALIE manière. Ainsi, à la mort d'un vice-roi Anglo-Canadien, on DEVRA nommer à ce poste un Canadien-français, sinon, cette infraction constituera une criante injustice qui ne pourra être tolérée bien longtemps, sinon, ce sera la rupture à brève échéance du pacte confédératif.

Nous ne croyons pas que Londres fasse objection à ce que nous choissions nos prochains vice-rois parmi les nôtres au lieu de suivre la coutume qui dure depuis plusieurs décades. L'Angleterre paraît mieux disposée que jamais à l'endroit de notre pays. A nous, alors, de profiter de ces excellentes dispositions pour faire un pas de plus dans la voie de l'indépendance qui s'imposera un jour. Plus tard, il nous restera à abolir, tout appel au Conseil Privé. Notre Cour Suprême devra être considérée comme le tribunal le plus élevé du Royaume du Canada.

Suite à la page 3

LA JUSTICE

(Suite de la page 4)

pas inutile de rappeler les principes.

Droits et devoirs de l'Etat.

Dans leurs relations extérieures, les nations sont liées par le droit des gens, c'est-à-dire un ensemble de droits et de devoirs basés sur la loi naturelle ou des lois positives admises par contrat.

Ainsi toute nation, si petite soit-elle, a droit à l'existence et à l'indépendance; elle a droit de pourvoir à sa sécurité et à sa prospérité; elle a droit de prendre les meilleurs moyens d'assurer le bien commun et la fin de la société.

Comme les devoirs sont corrélatifs, chaque nation doit respecter l'indépendance, les propriétés, les coutumes, les croyances, la langue, la personnalité, l'honneur des citoyens des autres nations.

En temps de guerre, les lois de l'humanité et les conventions internationales exigent le respect des blessés, des neutres, des femmes et des enfants, etc.; elles prohibent les armes trop meurtrières,

les attaques contre les non combattants, etc...

A l'intérieur de l'Etat, le droit apparaît sous deux grandes formes: droit des sociétés, droits des individus.

Les droits de l'Etat viennent de sa fin qui est de procurer le bien temporel public: "La fin de la société civile... réside dans le bien commun, c'est-à-dire dans un bien auquel tous et chacun ont le droit de participer dans une mesure proportionnelle"

(Léon XIII).

Le rôle direct de l'Etat est d'assurer la protection des citoyens, en veillant à leur sécurité extérieure et intérieure, matérielle et morale.

Son rôle supplétif, c'est-à-dire à défaut de l'initiative privée, consiste dans le perfectionnement physique, intellectuel et moral de ses sujets: routes, chemins de fer, colonisation, subventions à l'instruction publique (1), aux oeuvres de charité, à l'hygiène, préservation religieuse et morale. L'Etat doit stimuler, encourager l'initiative privée. Il ne la complète et ne la remplace que si cette dernière est insuffisante.

Pour promouvoir le bien commun, l'Etat a le droit d'exiger des individus les taxes, les efforts, les

dons même, et, si le salut national est à ce prix, des impôts écrasants et le sacrifice de la vie, lorsque le pays est attaqué par les armes. Ce sont là les exigences de la justice générale.

Par contre, au nom de la justice distributive, l'Etat doit rendre proportionnellement à ses membres ce qu'il en a reçu. Ceux qui commandent ne sont ni les propriétaires ni les maîtres du bien social. Les taxes ne sont pas leur fortune personnelle et la justice distributive les oblige à les distribuer sans favoritisme ni ostracisme.

Quelle est la part de protection et d'assistance dont personne ne peut être privé sans injustice? Celle qui découle des droits antérieurs de l'individu et de la fa-

mille: droit de prier Dieu, droit de vivre et par conséquent de travailler, droit de fonder un foyer, d'élever chrétiennement ses enfants et de les faire instruire dans des écoles chrétiennes. La persécution religieuse, l'atteinte à la propriété privée, à la liberté scolaire, au droit de travailler, etc., sont contraires à la justice distributive.

Il y a donc des biens que l'Etat est tenu d'assurer à tous ses membres sans exception. Il en est d'autres que l'Etat ne saurait répartir à part égale sans injustice. L'égalité n'existera jamais parmi les hommes, car il y aura toujours des différences de talent, de science, d'esprit, de volonté, d'habileté, de vertu, de compétence, etc. La justice distributive oblige donc à

confier les postes les plus importants à ceux qui ont le plus de compétence, à honorer et à respecter ceux qui ont le plus de responsabilité et de mérites.

Injustice grave par conséquent que de préférer les gens médiocres, uniquement parce qu'ils sont du bon bord, de n'attacher aucune supériorité aux opinions des hommes de valeur, et surtout de proscrire ceux qui ne veulent pas abdiquer leur personnalité.

Emile LANGIS.

FRANC-PARLEUR est publié par l'Office Québécois de Publicité, 60 rue St-Louis, à Québec, et imprimé par l'Imprimerie Provinciale, Enr., 445 rue St Vallier, Québec

E. J. CHARTIER & CIE ENR.
MARCHAND DE
CHARBON
22, RUE ST-ROCH
TÉLÉPHONE 2-6895

La Maison de Confiance

TEINTURE — PRESSAGE — NETTOYAGE

La Teinturerie Française

565 rue Saint-Jean

Tél.: 4-4686

Si vous possédez un
REFRIGERATEUR ELECTRIQUE

... les aliments périssables...
garderont toute leur saveur
et il vous sera facile de préparer des mets savoureux dans une cuisine plus attrayante.

VOTRE MARCHAND D'APPAREILS ELECTRIQUES
OU

LA COMPAGNIE QUEBEC POWER

L'économie et l'efficacité de nos services
les rendent de plus en plus populaires.

Quarante et unième rapport annuel

Caisse Nationale d'Économie

Bilan au 31 décembre 1939

ACTIF

En caisse et en banque.....		15,598.05	
PLACEMENTS: Obligations:			
Cités, Villes, Municipalités, Cantons et Paroisses (province de Québec).....	3,131,882.85		
Commissaires d'Écoles, Municipalités et Commissions Scolaires (province de Québec).....	642,861.95		
Oeuvres et Fabriques, Syndics de Paroisses (province de Québec).....	553,153.01		
Provinces.....	48,455.70		
Corporations Episcopales Catholiques Romaines.....	51,200.99	4,427,554.50	
Prêts hypothécaires:			
Aux Fabriques paroissiales.....	437,796.77		
Aux Corporations privées.....	419,155.80		
Aux Particuliers—jusqu'à concurrence de 60% de l'évaluation municipale.....	3,607,408.43		
Achats à réméré.....	865,691.42	5,330,052.42	9,757,606.92
Immeubles acquis pour protéger créances hypothécaires.....			2,525,795.29
Intérêts accrus, dus et payés.....			137,907.40
Comptes recevables.....			28,306.12
Frais imputables à l'exercice 1940.....			25,207.58
			\$12,490,421.36

PASSIF

CAPITAL:			
Première période.....	8,927,614.33		
Deuxième période.....	192,379.11		9,119,993.44
RÉSERVES—Première période:			
Solde de rentes dû aux sociétaires.....	1,085,363.93		
Certificats conjoints.....	200,938.99		
Certificats familiaux.....	606,556.39	1,892,859.31	
RÉSERVES—Deuxième période:			
Solde de rentes dû aux sociétaires.....	6,175.08		
Réserves statutaires:			
Minimum garanti.....	183,331.41		
Surplus.....	30,377.78		
Rentes différées garanties avec participation.....	104,568.56		
Rentes différées garanties avec participation et annuités.....	233,346.27		
Rentes à prime unique avec participation..	353,690.46	911,489.56	
Première et deuxième périodes:			
Dépréciation des immeubles.....	430,743.17	3,235,092.04	
Comptes payables.....		8,810.32	
Rentes non réclamées.....		14,565.43	
Contributions payées par anticipation.....		86,960.13	
Nantissement re: emprunt.....		25,000.00	
			\$12,490,421.36

Trente-septième rapport annuel

CAISSE DE REMBOURSEMENT

Bilan au 31 décembre 1939

ACTIF

En caisse et en banque.....		5,689.77	
PLACEMENTS: Obligations:			
Cités, Villes, Municipalités, Cantons et Paroisses (province de Québec).....	494,268.99		
Commissaires d'Écoles, Municipalités et Commissions Scolaires (province de Québec).....	228,572.30		
Oeuvres et Fabriques, Syndics de Paroisses (province de Québec).....	89,815.65	812,656.94	
Prêts hypothécaires.....		101,350.00	914,006.94
Immeuble acquis pour protéger créance hypothécaire.....			12,214.75
Intérêts accrus et payés.....			9,220.11
Comptes recevables.....			412.40
Frais imputables à l'exercice de l'année suivante.....			224.49
			\$941,768.46
PASSIF			
RÉSERVE ET SURPLUS:			
Fonds de garantie: Rentes ordinaires....	740,320.53		
Rentes différées garanties avec participation.....	29,640.44	769,960.97	
SURPLUS—Fonds contingent:			
Rentes ordinaires....	166,909.10		
Rentes différées garanties avec participation.....	2,898.39	171,807.49	
Contresigné pour les administrateurs:			\$941,768.46

Le Président: V. E. Beaupré, A.A.S.
Le Secrétaire: Aimé Parent.

CERTIFICAT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons vérifié la comptabilité, les documents, pièces justificatives, valeurs et prêts hypothécaires, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1939, et, après avoir obtenu tous les renseignements demandés, nous certifions que les bilans ci-haut représentent la situation financière de la Caisse Nationale d'Économie et de la Caisse de Remboursement, telle que relevée d'après les livres.

Les vérificateurs: Victor Pelletier, C.P.A.
Joseph Laviole, C.P.A.

Montréal, le 7 février 1940.



C'est la Réelle Saveur de Hollande qui fait du
GIN de KUYPER

le gin de Hollande qui se vend le plus dans la province de Québec et dans le monde entier.

10 onces,	26 onces,	40 onces,
\$1.05	\$2.40	\$3.45

Ce produit se recommande de 245 années d'expérience dans la distillation.

MAISON FONDÉE EN L'AN 1695

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de John de Kuyper & Son, distillateurs, Rotterdam, Hollande.

TAUX REDUITS SUR LES AUTOBUS

NOUVEAUX BAS PRIX ENTRE MONTREAL ET CERTAINS ENDROITS DES E.-U.

Le gérant du service des voyageurs de la Compagnie de Transport Provincial, Monsieur R. G. Perry, déclare que plusieurs taux seront réduits le 25 mars. Ces réductions s'appliqueront au transport par autobus entre Montréal et certains endroits des Etats Unis.

Par exemple un passage simple Montréal-New York coûtera \$7.40 avec ce nouveau tarif; le billet aller et retour, excursion de 5 jours, se vendra \$11.40 et celui de 6 mois, \$13.40. Ces billets sont payables en argent canadien.

La Compagnie de Transport Provincial et ses Compagnies affiliées ont accusé une augmentation appréciable pour les cinq derniers mois et on s'attend à ce que ces nouveaux bas prix développent davantage les voyages aux Etats Unis.

Durant l'été on ajoutera plusieurs services entre Montréal et New York et Montréal et Boston. De nouveaux services "Express" seront en vigueur entre Montréal et New York et Montréal et Boston. Ces services "Express" suivront un nouvel itinéraire et le temps requis pour faire le trajet entre Montréal et ces deux importantes villes américaines sera abrégé d'une façon appréciable. Les plus récents modèles d'autobus de grand luxe, avec moteur à l'ar-

rière, feront ces services. Ces nouveaux autobus de vingt mille dollars offrent un confort de beaucoup supérieur à celui que peut donner même une automobile très dispendieuse. Les arrêts en cours de route ont été améliorés. Ces nouveaux bas prix feront beaucoup pour encourager les touristes américains à visiter le Canada, et, sauf des circonstances imprévues, la Compagnie projette de mettre six départs quotidiens pour New York durant la saison estivale. La Compagnie de Transport Provincial et ses Compagnies affiliées aux Etats-Unis insistent plus que jamais dans leur campagne de publicité sur le fait qu'il n'y a aucune nouvelle restriction pour les touristes américains en voyage au Canada, et aussi sur le fait qu'un touriste américain gagne 10% sur chaque dollar américain qu'il dépense au Canada.

NOTRE PROCHAIN VICE-ROI

(suite de la page 1)

Le Canada NE peut donc PAS hésiter: il se DOIT, au contraire, de bénéficier des avantages que lui offre la Charte qui le régit depuis neuf ans.

IL IMPORTE que notre prochain vice-roi, soit un des nôtres

rièr, feront ces services. Ces nouveaux autobus de vingt mille dollars offrent un confort de beaucoup supérieur à celui que peut donner même une automobile très dispendieuse. Les arrêts en cours de route ont été améliorés.

Ces nouveaux bas prix feront beaucoup pour encourager les touristes américains à visiter le Canada, et, sauf des circonstances imprévues, la Compagnie projette de mettre six départs quotidiens pour New York durant la saison estivale. La Compagnie de Transport Provincial et ses Compagnies affiliées aux Etats-Unis insistent plus que jamais dans leur campagne de publicité sur le fait qu'il n'y a aucune nouvelle restriction pour les touristes américains en voyage au Canada, et aussi sur le fait qu'un touriste américain gagne 10% sur chaque dollar américain qu'il dépense au Canada.

La Compagnie est à étudier un projet tout à fait nouveau et original pour les gens voyageant entre New York et Montréal. De concert avec la Canadian Colonial Airways Ltd. la Compagnie considère la possibilité d'offrir un voyage spécial, aller et retour, entre Montréal et New York et vice-versa. Une partie du voyage, soit l'aller, soit le retour, se ferait en avion et l'autre en autobus "Express". Ce genre de voyage serait très en faveur auprès des jeunes mariés qui, partant pour leur voyage de noces, désirent quitter Montréal par l'avion du midi ou du soir. On en fera connaître de plus amples détails prochainement.

en raison de notre droit d'ancienneté en ce pays; il IMPORTE, également, que TOUS nos prochains vice-rois parlent les DEUX langues OFFICIELLES du pays qui est BILINGUE.

L'honneur que nous réclamons aujourd'hui de voir le prochain vice-roi choisi parmi nos compatriotes nous revient en justice et il ne faut pas qu'on s'objecte à cette nomination dans les milieux anglais. La situation entre les groupes français et anglais de ce pays est déjà trop tendue pour donner dans cette nouvelle mesquinerie qui pourrait fort bien compromettre à jamais la bonne-entente chez nous.

Si nos compatriotes de langue anglaise ne veulent pas d'un Canadien-français comme premier vice-roi Canadien, qu'ils n'aillent pas donner prise à leur fanatisme proverbial en favorisant la nomination d'étrangers à ce poste honorifique ou représentatif. L'honneur de représenter le roi de ce pays chez nous, revient à un CANADIEN et non pas à un Britannique, quelque méritant qu'il soit. Il en est des peuples comme des individus: à leur majorité, ils DOIVENT se sentir capables d'agir LIBREMENT.

L'heure est venue pour notre pays de se diriger seul, de confier son administration à l'un des siens. Loin de souffrir de notre émancipation QUI S'IMPOSE, l'Angleterre en bénéficiera, comme c'est le cas de TOUTE puissance qui se préoccupe d'assurer la part de liberté et l'indépendance à ses sujets qu'elle juge aptes à se conduire seuls.

Que ce soit le mot d'ordre de TOUT Canadien; notre prochain vice-roi DOIT être des NOTRES.
C. B.

48,571 Rentiers reçoivent cette année \$588,713.62

Vingt-deuxième distribution de rentes viagères de la Caisse Nationale d'Economie.
M. V.-E. BEAUPRE

L'actif de la Caisse Nationale d'Economie et de son auxiliaire la Caisse de Remboursement est maintenant de \$13,407,189.82. C'est ce qui ressort de la quarante et unième assemblée annuelle des membres de ces deux sociétés économiques de la Saint-Jean Baptiste de Montréal. Elle vient d'être tenue au Monument National, à Montréal, sous la présidence de M. V.-E. Beaupré, récemment nommé président du conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Economie.

Le nouveau président du conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Economie est une personnalité marquante du Canada français. Monsieur Beaupré, ancien président de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française, est ingénieur civil, actuaire, membre de l'A.A.S., et professeur à l'université de Montréal. Il s'est toujours vivement intéressé aux filiales économiques de la Saint-Jean Baptiste de Montréal, dont il est un ancien président; il est administrateur de la Société Nationale de Fiducie et actuaire de la Caisse Nationale d'Economie depuis nombre d'années. C'est grâce à sa science des mathématiques actuarielles que cette puissante société a pu introduire et répandre au pays l'idée du placement en viager.

Font aussi partie du conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Economie: Me Guy Vanier, C. R.; président sortant de charge; MM. A. Fréchette, nouveau président de la société Saint-Jean Baptiste de Montréal; Aimé Parent, trésorier général; Arthur Tremblay, directeur et Me Lionel Leroux, notaire.

La Caisse possède aussi un Comité de surveillance composé de douze de ses sociétaires. Son président est M. A.-P. Frigon. En sont membres: Mes Eugène Simard et C.-E. Bruchési, avocats; Me L.-A. Rousseau, notaire; MM. Edgar Charbonneau, A. Durand, J.-P. Labarre, Jean Valiquette; L.-A. Picard, Henri Robitaille, J.-M.-R. Longtin et P.-E. Rouillier.

D'après le rapport officiel du Service de la Comptabilité, commenté par le sous-directeur de la société, M. Henri Ouimet, l'actif de \$13,407,189.82 de la Caisse Nationale d'Economie accuse une augmentation de \$604,330.51 sur celui de l'année précédente. Voici comment il est constitué: a) par un capital dit de Première Période dont les revenus peuvent être distribués aux sociétaires qui ont vingt ans de présence dans la société, et par des réserves spéciales qui pourvoient aux bénéfices que comportent les certificats de rentes viagères; b) par un capital de Deuxième Période dont les revenus peuvent être également distribués entre les rentiers après dix, quinze, vingt ans et plus de sociétariat, et par des réserves spéciales pourvoiant cette fois aux besoins des certificats de rentes garanties, immédiates ou différées, avec remboursement ou annuité ainsi que participation aux bénéfices; c) par le capital de la Caisse de Remboursement qui ga-

ranti aux sociétaires de la Caisse Nationale d'Economie ou à leurs ayants droit, en cas de décès, le remboursement des cotisations annuelles.

Le capital de la Première Période et celui de la Deuxième Période sont respectivement de \$8,927,614.33 et de \$192,379.11 de sorte qu'on y constate des augmentations de \$241,441.14 et de \$2,576.62. Les diverses réserves se sont également accrues de la somme de \$268,252.51; elles sont passées en effet de \$2,966,839.53 à \$3,235,092.04. Quant au capital de la Caisse de Remboursement, il est maintenant de \$941,768.46, soit \$70,628.22 de plus que le 31 décembre 19338.



SOBRE EN TOUT

La Bière me suffit

D'une manière générale, les gens qui boivent de la bière sont modérés dans leurs goûts et leurs habitudes. Pour eux, la bière n'est pas seulement une boisson délicieuse et saine, mais c'est aussi un breuvage qui procure une réelle

satisfaction tout en restant dans les limites de la tempérance. On y trouve du malt pour la digestion, du houblon pour l'appétit, du sucre pour l'énergie et de la levure pour la vitalité. En vérité, la bière est le breuvage du peuple.

DEUX POIDS DEUX MESURES

En déclarant LIBREMENT, à ce qu'on prétend dans les milieux officiels, la guerre à l'Allemagne au nom du Canada dont on s'est bien gardé de consulter la population, la seule autorisée à se prononcer sur cet important sujet, MM. King et Lapointe déclaraient également, aux yeux de la morale, la guerre à l'U.R.S.S. alliée de l'Allemagne. Or, qu'est la Russie de Staline le bandit? Que vaut son gouvernement? Quelle politique infâme s'est donnée ce pays, ou plutôt s'est vu imposer ce pays?

A la suite de la déclaration de guerre du Canada à l'Allemagne, attitude, nous ne pouvons nous laisser de le répéter, sans l'assentiment de sa population et CONTRE les intérêts de ce pays les autorités fédérales ont jugé opportun de mettre sous arrêt, de conduire sous bonne garde à l'Île Ste-Hélène et de les incarcérer, en attendant de les transporter dans un camp de concentration, quelques Allemands de la métropole qu'elles accusaient de propagande naziste, ce qui, en temps de guerre entre le Canada et l'Allemagne, constitue un acte de haute trahison et d'espionnage.

Les autorités doivent être félicitées pour avoir pris une mesure aussi sage. D'autre part, les autorités municipales de la métropole doivent être également félicitées pour l'ordre donné au chef fasciste, M. Adrien Arcand de ne tenir aucune assemblée tout le temps que durera la guerre, ce à quoi celui-ci s'est solennellement engagé. Il importait d'agir ainsi dans les deux cas; puisque l'Allemagne hitlérienne est devenue l'ennemie du Canada à la suite de la prétendue déclaration libre de guerre de notre pays à celle-ci, il eut été contraire à la morale, au droit constitutionnel et aux intérêts du pays de permettre aux nazistes de continuer leur propagande chez nous. Encore une fois, les autorités doivent être félicitées pour ce double geste qui les honore et s'imposait.

Mais, les mêmes autorités semblent ignorer toujours que le Canada est également en guerre avec l'U.R.S.S., l'alliée de l'Allemagne dans le présent conflit, dans l'avènement duquel nous ne sommes pour rien. En fait, la Russie de Staline ne s'est-elle pas engagée de faire jusqu'au bout la guerre au côté de l'Allemagne d'Hitler, ennemie de la France, de l'Angleterre et du Canada? L'alliance de l'U.R.S.S. à l'Allemagne ne saurait être mise en doute. D'où vient, alors, que les autorités fédérales prennent des mesures énergiques contre les agents de l'Allemagne et évitent de le faire à l'endroit des gens de la Russie soviétique? D'où vient que les partisans d'Hitler sont empêchés de poursuivre leur propagande chez nous quand les partisans de Staline, cette infâme canaille qui veut la révolution universelle, ont la faculté de le faire? D'où vient qu'on a conduit dans des casernes militaires ou dans des camps de concentration des nazistes et qu'on laisse en liberté les bolchévistes?

Si la propagande naziste offre des dangers en ce pays en ces temps-ci, la propagande communiste DEVRAIT également offrir les MEMES dangers, d'où le DEVOIR de nos dirigeants d'user envers les uns et les autres d'une rigueur similaire. Selon les esprits avertis, les nazistes et les communistes MERITENT d'être combattus avec une EGALE sévérité. L'Etat NE peut prendre les moyens d'empêcher les nazistes de mettre en danger la paix en ce pays et laisser les communistes continuer leur infâme propagande, propagande qui est certainement aussi pernicieuse que celle des agents d'Hitler.

Non, CELA NE LUI EST PAS PERMIS; bien plus, la population saine de ce pays lui fait un DEVOIR, lui ORDONNE d'user envers les communistes de la MEME rigueur qu'envers les nazistes. Ces deux partis, les partis communiste et naziste, poursuivent TOUS DEUX un but INFAME: la destruction de la civilisation actuelle, faite de christianisme et de liberté; donc, les autorités de ce pays ont l'IMPERIEUX DEVOIR de sévir énergiquement tant contre les uns que contre les autres.

En conséquences, Ottawa se doit d'incarcérer, SANS DELAI Tim Buck et ses lieutenants dont Ryerson, Dubé et tous les autres. Ottawa NE peut priver de leur liberté les agents nazistes et laisser en liberté les propagandistes bolchévistes. NON, Ottawa NE PEUT AGIR AINSI. Le faire, s'est se moquer des gens qu'il a le DEVOIR de protéger, c'est violer les lois de la morale, c'est vouer notre population à la révolution qui s'en vient.

Ainsi, Ottawa se DOIT de se montrer plus logique, plus énergique, il se DOIT d'agir avec plus de bon sens.

Ou l'U.R.S.S. est l'alliée de l'Allemagne, ou elle ne l'est pas: qui doute encore que la Russie de Staline, cette vile canaille dont on devrait bien débarrasser au plus tôt le monde, ne soit l'alliée de l'Allemagne d'Hitler, ce matamore qu'il importe de mettre à la raison? La politique qui consiste à sévir contre les uns, et à ignorer les autres, est une politique d'immensément ridicule et criminelle, une politique d'immensément immorale et dangereuse. En agissant comme il le fait, Ottawa sert à la fois les intérêts des communistes ou de Moscou et des nazistes ou d'Hitler qui se sont unis pour mettre à feu et sang l'Europe. Si on sévit contre les nazistes, qui sont considérés comme les ennemis du Canada depuis le 10 septembre dernier, sans que notre population ne sache pour quelle raison, on DEVRAIT également sévir contre les bolchévistes qui sont à la fois liés aux nazistes et à tous les fauteurs de désordre qui rêvent de rebâtir la société sur des assises plus éphémères.

C'est le lieu de le demander: POURQUOI DEUX POIDS et DEUX MESURES quand il s'agit d'ennemis également redoutables, sauvages, antichrétiens, révolutionnaires et sanguinaires? POURQUOI DEUX POIDS et DEUX MESURES quand il s'agit des nazistes et des bolchévistes qui poursuivent un but COMMUN: l'asservissement de l'homme et l'abolition de tout sentiment religieux?

Cette politique qui consiste à user de rigueur envers les uns et de douceur envers les autres; cette politique, en d'autres termes, faite de DEUX POIDS et de DEUX MESURES conduira INFAILLIBLEMENT, comme le ruisseau conduit à la rivière les eaux qu'il retient, notre population d'abord à la révolution puis à l'esclavage, comme cela fut le cas en Allemagne, en Italie, au Mexique, en Russie et ailleurs. Or, la population canadienne

POINTES SECHES

LES SCANDINAVES sont unis, nous dit le Roi Gustave. Il commence à être temps.

L'Honorable Manion prétend que le seul moyen d'aider Hitler, c'est d'élire McKenzie King. Combien y en a-t-il qui le croiront?

Le suprême de la nature fut de créer l'anti-nature.

Je ne suis rien moins qu'un philosophe, je suis un biologiste anxieux.

Je ne puis m'entendre ni avec ceux qui se soustraient à la rude vérité, ni avec ceux qui, trop aisément, pactisent avec elle.

Du moment que la pensée n'est pas tout, elle n'est qu'un égarement de ce qui n'est pas elle.

Toute la dignité de l'homme est d'oser regarder en face une vérité indigne de lui.

Affirmer la survie, c'est blasphémer contre la fragilité de la personne.

J'ignore de quoi nous sommes faits, et peu m'importe le nom qu'on y donne; mais je sais bien que c'est un mauvais tissu, et qui s'use dans le temps d'une vie.

C'est l'inerte qui l'emporte dans l'univers, et non le vivant: mourrir, c'est passer du côté du plus fort.

Je ne puis m'entendre ni avec ceux qui se soustraient à la rude vérité, ni avec ceux qui, trop aisément, pactisent avec elle.

J'aime qu'on suffoque dans la raison, mais qu'on s'y tienne.

L'homme n'a de ressource que d'oublier l'immensité brute qui l'ignore et l'accable, et de travailler à devenir aussi "incosmique" que l'univers est inhumain.

L'homme se trouve entraîné par son esprit à des souffrances bien supérieures à sa condition.

C'est encore l'animal qui, dans l'homme, refuse de n'être qu'un animal.

Rien ne compte, et pas même tout le sombre courage dont on pourrait faire parade là-devant.

Comment participer encore à l'activité humaine une fois qu'on en a saisi l'insignifiance? Au jeu même, pour s'y divertir, on a besoin de lui prêter quelque sérieux.

C'est une des pires misères de l'homme que de ne pouvoir s'en prendre à rien de ses souffrances, et de n'avoir d'autre ressource.

La souffrance est le procédé le plus efficace pour ressentir la vie: elle majore l'existence en l'affectant d'une signe négatif.

Il ne nous aide en rien de savoir que notre souffrance dépend de certaines réactions climatiques qui se poursuivent dans notre cerveau.

Ne pas distraire, pour tâcher d'écarter la souffrance, si peu que ce soit des forces nécessaires pour y faire front.

La souffrance se venge sans retard de la mondre infidélité; ce n'est pas hors d'elle mais en elle qu'il faut rechercher le répit.

Ce n'est pas le génie qui m'étonne chez ce descendant de la brute, mais son aptitude à la souffrance.

Sachons gré au tracassé de la vie, il nous divertit de son horreur.

Vivre, c'est souvent s'efforcer vers des buts qu'on n'aurait garde de vouloir atteindre.

Claude Bernard disait en mourant: "Je ne me plains pas de souffrir, mais de souffrir pour rien..." Ainsi pourrait dire l'humanité.

Tout ce que gagne l'homme à connaître ce qu'il vaut, c'est de perdre jusqu'au respect de sa souffrance.

L'homme, tout compte fait, n'a rien à dire de l'homme. Estant seul à se juger, il peut se grandir ou se réduire à sa guise; tel un dément qui, sans risque de contradiction, pourrait choisir entre le délire des grandeurs et celui de l'indignité.

NE veut ni de la révolution ni de l'esclavage; c'est pourquoi elle ORDONNE aux autorités civiles d'user de rigueur à l'endroit de TOUT mouvement dictatorial, qu'il soit IMPERIALISME, FASCISTE, NAZISME ou COMMUNISTE. Le peuple canadien NE veut d'AUCUNE de ces dictatures. Le peuple canadien veut au contraire JOUIR DE LA LIBERTE, telle que la Constitution la lui garantit et ses intérêts le commandent.

Ottawa nous comprendra-t-il? Si l'Etat néglige ou refuse de servir nos intérêts, ce qui a lieu actuellement, il vous APPARTIENE de prendre les moyens pour le ramener au bon sens, pour le contraindre à agir dans le sens de vos intérêts, dans le sens de la justice. Ce DROIT, il vous APPARTIENT en propre: à vous, alors, d'en user aussi longtemps que vous jugerez nécessaire de le faire. Il n'est pas suffisant d'interdire l'impression, et la diffusion des deux journaux communistes canadiens, la Clarté et le Daily Clarion ainsi que des autres feuilles communistes étrangères, il faut faire DAVANTAGE: il faut, notamment, déclarer ILLEGAL le parti communiste, il FAUT incarcérer les chers communistes, il FAUT jeter en prison les amis des communistes; en un mot, il FAUT sévir contre les propagandistes rouges, tout comme on le fait contre les propagandistes nazistes. La révolution communiste est aussi à crandre chez nous que la révolution naziste: d'où le DEVOIR des autorités de prendre les moyens, TOUS les moyens nécessaires pour conjurer ce péril qui nous menace. D'où, également, le DEVOIR des autorités d'user envers les ennemis de notre pays d'UN SEUL POIDS et d'UNE SEULE MESURE. En agissant comme nous le lui conseillons, voire comme la population saine de ce pays le lui ORDONNE, l'Etat évitera de se faire le complice des gens de Moscou qui rêvent de réaliser chez nous ce qu'ils ont réussi; en Espagne, en Russie et au Mexique notamment.

C. B.

LA JUSTICE

On peut se demander si c'est par pur désintéressement et par amour des principes que l'Angleterre et la France ont maintenant décidé de combattre le nazisme et le communisme; mais il est certain que le monde entier est actuellement menacé et que les intérêts des Alliés confondent avec ceux de la civilisation.

Les dictateurs de Russie et d'Allemagne ont révolté la conscience universelle par une série d'abominables injustices. Posant en principe que l'Etat est souverain absolu et que la force physique est supérieure au droit, Hitler et Staline ont multiplié les vexations les plus brutales à l'intérieur de leur pays.

A l'intérieur, ils ont érigé leur système politique en dogme absolu et, dans leur souverain mépris de la personne humaine, ils ont violé les droits les plus sacrés de l'individu et de la famille.

Depuis vingt ans, le Soviet suprême a pourchassé les ennemis du régime d'un bout à l'autre de la Russie et les a traqués comme des animaux. L'Allemagne imite depuis quelque temps sa nouvelle associée et transplante les populations sans égard à la liberté individuelle et au droit de propriété. Dans l'un et l'autre pays, on n'a plus le droit de penser, on n'a plus le droit de prier, on n'a plus de droits sur l'éducation des enfants. Guépeou ti Gestapo surveillent sans cesse les manifestations d'opinion; les camps de concentration attendent tous ceux qui n'acceptent pas l'esclavage de la pensée.

A l'extérieur, nazisme et bolchévisme s'attaquent sans pudeur au droit des gens. Loi naturelle, ententes contractuelles ne comptent plus. Les nations voisines, trop faibles pour se défendre, sont tour à tour envahies par des barbares qui se partagent les terres, déportent prêtres et laïcs, ferment les églises et propagent leur doctrine ruineuse.

Le 30 janvier, le premier ministre Daladier flétrissait ces abominations: "L'Autriche, la Bohême, la Slovaquie, la Pologne ne sont plus que des terres de désespoir. Des peuples entiers sont privés de tous les biens matériels et moraux. Victimes de la trahison ou de la plus brutale des violences, ils n'ont d'autres ressources que de travailler pour leurs boureaux qui leur accordent à peine de quoi assurer la plus misérable des existences".

Que l'on ne voit pas là un discours de propagande. Quelques jours auparavant, la radio vaticane avait dénoncé, elle aussi, la barbarie des vainqueurs: "La nouvelle année nous apporte de Varsovie, de Cracovie, de Poznan, et de Silésie, des récits presque journaliers d'exactions, de destructions et d'infamies de tous genres... On a organisé un système de déportation intérieure... On l'a fait avec des principes et des méthodes de brute, il n'y a pas d'autre mot. Soixante-dix pour cent de la population polonaise est face à face avec une effroyable famine, parce que les réserves alimentaires ont été dirigées sur l'Allemagne... C'est un sanglant affront de plus envers la conscience humaine, c'est une nouvelle insulte au droit des gens."

Il y a des lois fondamentales que la justice prescrit de considérer comme intangibles. En les violant, disait Bossuet, "on ébranle les fondements de la terre."

L'Etat n'est pas la source ni l'origine de tous les droits. L'individu, la famille, parce qu'antérieurs, ont des droits antérieurs que l'Etat ne peut pas mépriser. Les nations ont également des droits vis-à-vis les autres nations. Parce que de nombreux sophismes ont cours aujourd'hui, il n'est

(suite à la page 2)